



- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la S.A.S Agri Union Bioénergies pour exploiter une unité de méthanisation agricole sur la Commune de Dourges, permettant ainsi de pérenniser l'activité agricole sur le territoire.

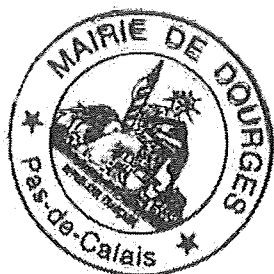
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Jeanne-Marie DUBOIS



REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/02/2020

Application [pref.legifrance.gouv.fr](http://pref.legifrance.gouv.fr)